



CPE Centre Jour  
de l'Université Laval

# GUIDE DE RÉFÉRENCE POUR LES PARENTS ET LE PERSONNEL DU CPE CENTRE JOUR

## *Sources d'informations et références qui ont inspiré ce guide :*

1. Bulletins Coronavirus du ministère de la Famille : [www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca)
2. Recommandations sur le coronavirus de la santé publique en contexte de service de garde : [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca) Onglet : *Services de garde*
3. Site internet de l'INSPQ : [www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)
4. Site internet du gouvernement du Québec : [www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicedegardeeducatifsenfance-covid19/](http://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicedegardeeducatifsenfance-covid19/)
5. Regroupement des centres de la petite enfance
6. AQCEPE

Ce guide se veut **évolutif**. Depuis le début de cette aventure, les commentaires, les lectures, les réflexions, vos questionnements et autres, ont permis de réaliser ce guide adapté à notre réalité et de s'y référer. Ce guide nous permettra d'atteindre un but; *assurer un milieu de garde sécuritaire pour tous et de grande qualité.*



## MESURES SANITAIRES EN PLACE AU CPE CENTRE JOUR

Nous avons mis en place, plusieurs mesures de protection, protocoles et procédures. Ce guide est un outil de référence. Dans ce contexte de déconfinement, il est primordial d'arrimer nos pratiques pour ainsi favoriser un retour sécuritaire pour tous, vous rassurer, faciliter la tâche de tous : enfants, parents, éducatrices et finalement s'assurer que toutes les mesures nécessaires soient prises et respectées.

Nous sommes parfaitement conscients que toutes ces mesures et procédures engendreront des délais d'attente à l'extérieur et à l'intérieur de notre installation. Notre priorité est présentement axée sur la protection de la santé de tous ceux qui fréquentent notre CPE, petits et grands! Nous mettrons tous nos efforts à contribution afin de limiter au maximum les désagréments que tout ceci pourrait vous occasionner.

Ces mesures sanitaires sont en tout point conformes aux normes en vigueur émises par la santé publique et en symbiose avec les directives du ministère de la Famille. La situation évolue très rapidement, c'est pourquoi nous savons qu'il demeure possible que ces procédures soient revues, parfois plusieurs fois, et améliorées au fur et à mesure que nous recevons de nouvelles informations et directives des principaux dirigeants à la barre de cette exceptionnelle crise sanitaire.

Pour ces raisons, nous tenons à vous remercier à l'avance pour votre collaboration essentielle ainsi que votre adaptation rapide aux changements générés par cette situation.

Par l'élaboration de ce guide, nous souhaitons que vous ayez en main toutes les informations nécessaires au bien-être de vos enfants, du vôtre ainsi qu'au bon fonctionnement de notre CPE. Nous espérons ainsi que vous serez rassurés par toutes les mesures que nous avons mises en place afin de préserver la santé de tous et que, comme à l'habitude, vous pourrez vaquer à vos occupations.



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

## INFORMATIONS À RETENIR

Nous devons restreindre, contrôler les accès et la circulation dans notre CPE, c'est pourquoi aucun parent ne pourra entrer dans l'installation. Si pour une raison valable vous devez entrer, une seule famille sera autorisée et devra respecter le 2 mètres de distanciation. Dans l'impossibilité de respecter la distanciation de 2 mètres, le port du masque est obligatoire.

Un seul parent seulement peut venir déposer et chercher son ou ses enfants. Dans ce cas, le parent doit contourner le CPE afin d'accéder aux portes qui donnent accès au groupe de son enfant.

Les adultes autorisés, autres que le parent lui-même, ne peuvent accéder au CPE. Ils doivent sonner ou cogner et attendre dehors. Un membre du personnel s'occupera de lui reconduire l'enfant en question. De plus, il doit comme c'était le cas avant la crise sanitaire, s'identifier à l'aide de pièce d'identité. Le protocole habituel s'applique en ce qui concerne les personnes autres que les parents autorisés à venir chercher l'enfant. (Nous devons être avisés par le parent de l'arrivée de cette personne, sans quoi, nous refuserons de lui laisser votre enfant.)

Le lavage des mains en entrant et en sortant de l'installation est **OBLIGATOIRE POUR TOUS**.

Toute personne présentant des signes et symptômes s'apparentant à la COVID-19 sera exclue du service de garde, sans exception ni délai.

**Vous devez vous assurer d'être joignable en tout temps dans l'éventualité où votre enfant serait malade ou inapte à suivre les activités.**

**Nous vous demandons de rester à la maison si vous, un membre de votre famille ou votre enfant présentent des symptômes qui s'apparentent à ceux de la COVID-19.**

Le service de garde est un service essentiel à la population, la santé et la sécurité du personnel éducateur et des enfants présents est tout aussi importante. Nous vous demandons donc de faire preuve de franchise, d'honnêteté et de transparence

**SI VOUS AVEZ ÉTÉ EN CONTACT RESTREINT AVEC UNE PERSONNE AYANT TESTÉ POSITIF À LA COVID-19, SI VOUS-MÊME OU UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE AVEZ DES SYMPTÔMES QUI S'APPARENTE À LA COVID-19 ET SI L'ÉTAT DE SANTÉ DE VOTRE ENFANT EST DIFFÉRENT, VOUS DEVEZ NOUS EN AVISER AUSSITÔT.**

Il s'agit d'une responsabilité collective et il en va de la santé de tous.

Les stratégies de distanciation sociale ou physique sont plus difficilement applicables aux jeunes enfants en service de garde. Néanmoins, nous avons tout de même vu quelques possibilités de mettre en place certaines mesures de distanciation, lesquelles se retrouvent dans la section des procédures et protocoles de ce guide.



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

Vous devez, en tout temps, respecter les règles de distanciation physique avec le personnel éducateur et les autres parents utilisateurs de nos services. Respecter les signes et symboles qui y sont associés, ainsi que les mesures sanitaires mises en place par notre CPE.

## PROTOCOLE D'ACCUEIL ET DE DÉPARTS DES ENFANTS

- À votre arrivée, s'il n'y a personne en attente, vous devez sonner ou cogner à la porte extérieure et attendre qu'une éducatrice à l'accueil vienne chercher votre enfant. L'éducatrice pourra ouvrir la porte en respectant le 2 mètres de distanciation avec le parent. L'éducatrice s'occupera de laver les mains de votre enfant avec le gel ou au lavabo dès que celle-ci prendra votre enfant en charge.
- S'il y a des parents en attente, nous vous demandons **de respecter les 2 mètres de distanciation physique**, tel qu'identifié sur le sol menant à l'entrée.
- Nous favoriserons l'accueil et les départs à l'extérieur. Dans ce cas, vous serez accueilli près de la clôture par une éducatrice et votre enfant sera invité à rejoindre son groupe. Nous vous demandons de ne pas étirer les conversations à l'arrivée et au départ de votre enfant.
- La désinfection entière des poignées de porte est effectuée à court intervalle entre les accueils.

## PROCÉDURE LORSQU'UN ENFANT PRÉSENTE DES SYMPTÔMES DE LA CODID-19

Une trousse d'urgence COVID-19 est préparée d'avance et est déposée dans chaque section de notre CPE et va contenir :

1. Des gants;
2. Des masques de procédure;
3. Un sac refermable;
4. Une blouse de protection;
5. Un contenant de solution hydroalcoolique ;
6. Un thermomètre;
7. Des sacs de poubelles;



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

Symptômes à surveiller chez l'enfant :

- Fièvre
  - Toux ou apparition de toux
  - Difficulté respiratoire
  - Congestion nasale
  - Diarrhée
  - Mal de ventre
  - Vomissements
1. Un coin Covid-19 doit être désigné d'avance, par l'éducatrice dans chaque local. L'enfant présentant des symptômes sera isolé dans ce coin.
  2. Un seul membre du personnel s'occupe de l'enfant présentant des symptômes le temps que son parent vienne le chercher ;
  3. Faire appel à une autre employée pour prendre en charge le groupe pendant que l'éducatrice s'isole avec l'enfant;
  4. Le membre du personnel qui s'occupe de cet enfant doit sortir la trousse d'urgence Covid-19 :
    - a. Porter des gants
    - b. Mettre la blouse de protection avant de s'occuper de l'enfant
    - c. Mettre le masque de procédure
    - d. Porter la protection oculaire (visière) AVANT DE S'OCCUPER DE L'ENFANT MALADE
- Communiquer l'état de santé de l'enfant (fièvre, toux, etc...) à l'éducatrice qui va appeler le parent;
  - L'enfant et l'éducatrice doivent restés isolés jusqu'à leur départ du CPE;
  - Cet enfant et son éducatrice sont en retrait pendant 14 jours;
  - Une fois que l'enfant présentant des symptômes est parti, désinfecter la pièce, les surfaces et les objets touchés par l'enfant ou le membre du personnel ;
  - Le membre du personnel doit retirer les gants, la protection oculaire, le masque de procédure et la blouse de façon sécuritaire dans ce même local et en disposer sur place (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis jeter l'équipement à usage unique. Se laver les mains immédiatement après;
  - Une procédure de désinfection du local ainsi que tous les accès au CPE suit;
  - L'information est envoyée à tous les parents du CPE;
  - Un appel est placé au 418-644-4545 ou le 1-877-644-4545(sans frais) obtenir davantage de renseignements;



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

## LISTE DE CONTACTS IMPORTANTS

### ADMINISTRATION

**Directrice générale : 418-609-5077**

### EN LIEN AVEC LA COVID-19 :

- **Ligne info Coronavirus (Covid-19) : 418-644-4545 ou 1-877-644-4545**
- **Direction de la Santé publique (DSP) : 418-666-7000  
(Secteur Capitale Nationale)**
- **Ligne Info-Santé et Info- Social : 811**
- **CLSC Sainte-Foy : 418-651-2572**



## LE LAVAGE DE MAINS

Quand les enfants doivent-ils laver leurs mains?

1. En arrivant au CPE et en le quittant.
2. Avant de manger.
3. Après le repas.
4. Après être allé à la toilette ou s'être fait changer de couche.
5. Après avoir touché un objet ou une surface sale.
6. Après avoir joué à l'extérieur.
7. Après avoir manipulé des sécrétions respiratoires.
8. Lorsque les mains sont visiblement souillées.
9. Chaque fois qu'on le juge nécessaire.





**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

## Quand doit-on laver ses mains?

1. En arrivant au CPE et en le quittant;
2. Avant de se toucher le visage ou les yeux;
3. Avant de manger ou d'aider un enfant à manger;
4. Avant ou après la manipulation des aliments;
5. Après chaque changement de couche et après être allé aux toilettes ou avoir aidé un enfant à y aller;
6. Après avoir touché quelque chose de fréquemment touché;
7. Après avoir touché un objet ou une surface sale;
8. Après avoir joué à l'extérieur;
9. En entrant et en sortant d'un local et après l'utilisation d'un équipement collectif;
10. Après avoir manipulé des sécrétions respiratoires;
11. Avant et après un changement de pansement;
12. Avant la préparation et l'administration d'un médicament (crème, gouttes, etc.);
13. Après avoir été en contact avec un liquide biologique (sang, sécrétions), même si on a porté des gants;
14. Lorsque les mains sont visiblement souillées;
15. Chaque fois qu'on le juge nécessaire.

## PRENDRE SOIN DE SES MAINS

Il est important de prendre soin de vos mains afin de diminuer le risque d'irritation de la peau. L'intégrité de la peau est une mesure de protection individuelle importante pour prévenir le risque de contracter des microorganismes. Aussi, une peau endommagée présente une flore cutanée modifiée et peut être associée à la transmission d'infections.

Voici quelques conseils pour prévenir l'irritation de la peau :

- Privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon. Le lavage à l'eau et au savon est absolument nécessaire lorsque les mains sont visiblement sales.
- Mouiller les mains avant d'appliquer le savon.
- Privilégier une eau tiède, car l'eau trop chaude ou trop froide favorise les dermatites.
- Bien rincer.



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

- Pour assécher vos mains soigneusement: éponger les mains avec du papier. Ne pas frotter les mains avec le papier.
- Appliquer une crème hydratante ou barrière lors des pauses au travail et le soir à la maison.
- Porter des gants seulement lorsque requis.

## APPLIQUER LES MESURES D'HYGIÈNE RESPIRATOIRE

- ✓ Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, et utiliser des mouchoirs ou son coude replié ;
- ✓ Utiliser des mouchoirs à usage unique;
- ✓ Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle;
- ✓ Se laver les mains après s'être mouché.
- **Éviter de se toucher le visage et inciter les enfants à faire de même;**
- **Éviter de prêter ou emprunter des outils de travail;**



## LA DISTANCIATION SOCIALE

Respecter la distance physique de 2 mètres en tout temps, chaque fois que possible, avec toutes personnes présentes;

Faites preuve d'ouverture et de patience avec les membres du personnel et les autres parents utilisateurs;

**Toutes personnes refusant de se conformer à ces directives et/ou utilisant des gestes ou un langage irrespectueux ne sera admise dans notre CPE.**

Bien entendu, il serait souhaitable que cette distance soit respectée le plus possible entre les enfants et entre un enfant et un adulte. Cela ne sera pas toujours possible, car vous aurez parfois à réconforter un enfant ou à prendre un tout petit pour le déposer sur son matelas ou faire un changement de couche par exemple.



CPE Centre Jour  
de l'Université Laval



## RECOMMANDATION DE LA CNESST

Lorsqu'un membre du personnel doit laver, nourrir, tenir dans ses bras ou bercer de très jeunes enfants, il doit :

- ✓ Porter les cheveux longs attachés ;
- ✓ Se laver les mains, le cou et tout endroit touché par les sécrétions de l'enfant ;
- ✓ S'il y a des sécrétions sur les vêtements de l'enfant, changer ses vêtements ;
- ✓ Déposer ses vêtements contaminés dans des sacs et fermer les sacs ;
- ✓ Avoir plusieurs vêtements de rechange à portée de main dans le service de garde.

De plus, dès le retour graduel, cette recommandation de la CNESST s'appliquera :



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

« Tous les membres du personnel en contact direct avec les enfants, dont les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour un période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, doivent obligatoirement porter une protection respiratoire et oculaire. »



## LA SÉCURITÉ AFFECTIVE DES ENFANTS

La situation actuelle affecte les personnes. Elle vous affecte probablement, tout comme les parents et les autres adultes qui gravitent autour d'un enfant. Les enfants le sentent et sont loin d'y être insensibles.

De plus, au cours de vos journées, vous aurez des pratiques différentes et aurez à porter des équipements auxquels les enfants ne sont pas habitués. Tout cela peut générer différents sentiments chez les enfants, dont de l'inquiétude, voire de l'anxiété. Écoute, empathie, bienveillance sont certainement de mise.





**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

## AU DÉPART DU CPE ET DE RETOUR À LA MAISON

- Retirer le masque de procédure (chirurgical) de façon sécuritaire et disposer les équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter et désinfecter l'équipement réutilisable (protection oculaire, si réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement (CNESST).
- Dans la mesure du possible, retirer ses vêtements et les disposer dans un sac de tissu. Laver ses vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel à la maison (CNESST).

Voir les pistes de réflexion pour la gestion des vêtements de travail du retour à domicile par l'ASSTAS.

## PRÉVOIR DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL

- Choisir des vêtements de travail qui tolèrent bien le lavage à l'eau chaude
- Privilégier une paire de souliers munis d'un recouvrement lisse pour faciliter le nettoyage.

Selon l'évolution, nous adopterons peut-être de nouvelles pratiques. Vous pouvez consulter ce document sur lequel nous pourrions nous appuyer.

[https://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/DOSS\\_THEM/Risques\\_Biologiques\\_Infections/covid19/covid-19\\_gestion\\_vetements\\_retour\\_domicile\\_14avril2020.pdf](https://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/DOSS_THEM/Risques_Biologiques_Infections/covid19/covid-19_gestion_vetements_retour_domicile_14avril2020.pdf)

## PORTER UN MASQUE

Tous les membres du personnel en contact direct avec les enfants dont les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, doivent obligatoirement porter une protection respiratoire et oculaire ».

Vous pouvez donc en déduire qu'en fonction du groupe d'âge, vous aurez à porter des protections presque toute la journée ou à certains moments de la journée. Nous allons adopter les pratiques



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

obligatoires. Si vous utilisez un masque pendant le transport, ce dernier pourrait être souillé à votre arrivée au CPE. Ce masque devra donc être retiré soigneusement.

Voici un lien vers un extrait vidéo pour vous apprendre à mettre et retirer le masque correctement.

<https://www.youtube.com/watch?v=qysMMQTF6XI>

Formation obligatoire pour le personnel : <https://youtu.be/cdKTZjeVYN8>

**LES CONSIGNES DOIVENT ÊTRE ABSOLUMENT RESPECTÉES LORSQUE VOUS UTILISEZ UN MASQUE POUR QUE SON UTILISATION SOIT EFFICACE**

- On doit absolument laver nos mains avant de manipuler le masque ;
- Il faut utiliser une bonne technique pour placer le masque sur son visage (voir le lien proposé plus haut) ;
- Le nez et le menton doivent être bien couverts ;
- On doit absolument éviter de se toucher le visage et de toucher son masque lorsqu'on le porte sur son visage ;
- On doit éviter de le descendre dans son cou ou de le monter sur son front ;
- Le masque doit être changé aux 2 heures (approximativement), ou lorsqu'il devient trop humide et inconfortable ;
- Il est important de ne pas effectuer de modifications aux masques;
- Il faut utiliser aussi la bonne technique au moment de l'enlever ;
- Il faut jeter ou mettre au lavage immédiatement le masque utilisé ;
- Il faut laver ses mains à nouveau après avoir retiré et jeter le masque.

Il est très important d'apprendre et respecter les différentes consignes sur la façon de mettre, porter et retirer un masque afin d'éviter la contamination.

Voici d'ailleurs un bref extrait vidéo très éloquent à ce sujet:

<https://giphy.com/gifs/mask-covid-masque-Z9WJ8p7JqyX5x6YBr1>

La Direction de la Santé publique a également diffusé ce document sur le port du couvre-visage en public qui complète bien l'information:

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-64W.pdf>



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

On comprend bien que la première fonction du masque de protection personnel est de protéger les personnes que vous côtoyez. Il vous protège aussi un peu, mais pas totalement. La meilleure façon de vous protéger et de protéger vos collègues et les enfants dont vous prenez soin est de bien respecter les consignes mentionnées précédemment. Quant à la visière, elle doit être désinfectée après utilisation.



## LE PORT DES GANTS

Ce qui est recommandé, que ce soit en milieu de soins ou au CPE, c'est d'abord et avant tout, et encore une fois, une bonne technique de lavage de mains appliquée de la bonne manière, au bon moment, c'est-à-dire, souvent. Le port de gants est même identifié par plusieurs comme à risque, car il crée une fausse impression de sécurité. Les gants peuvent contaminer les surfaces. Si on doit porter des gants, par exemple, pour changer une couche, on doit porter attention à:

- Pendant le port des gants, il faut éviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche et le visage et éviter de contaminer les surfaces et les équipements avec les gants contaminés (par exemple, les poignées de porte, les commutateurs de lumière);
- Le port de gants n'élimine pas le lavage de mains, au contraire, toute personne qui utilise des gants devrait se laver les mains après les avoir retirés.
- Les gants souillés doivent être jetés immédiatement dans une poubelle fermée qui n'est pas accessible aux enfants.



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

## SYMPTÔMES À LA SUITE D'UNE PRESTATION DE TRAVAIL

Toute personne qui présente les symptômes suivants sera exclue du milieu de garde pour au moins **36 heures après la disparition complète des symptômes** :

- Fièvre 38° (100,4°F) et plus ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle de la personne
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût

1-Se confiner (c'est-à-dire s'isoler);

2-Informer la direction

4-Composer le numéro suivant afin de vérifier si vous devez passer un test et obtenir davantage de renseignements: 418-644-4545 ou le 1-877-644-4545(sans frais)





## PROTOCOLE ET PROCÉDURE D'ARRIVÉE DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Tous les employés doivent accéder au CPE en utilisant la porte et le chemin le plus court donnant à leurs locaux. Cette mesure évitera des contacts inutiles.

Tous les employés doivent obligatoirement répondre à une liste de questions.

Du matériel de protection tel que : masques, gants, visière, est fourni à chaque employé.

Les membres du personnel ont écouté une formation complète sur le port du masque jetable et lavable; les façons de l'utiliser et de le désinfecter en toute sécurité. Pour ce qui est de mettre et retirer des gants, une mise à jour de leur connaissance à ce sujet a été faite auprès de chacun d'entre eux. Un rappel de l'importance et de la façon efficace de se laver les mains a aussi fait partie de nos mises à jour.

Une liste de matériel à désinfecter tous les jours est à la disposition de toutes les éducatrices, et ce, dans chacun des locaux.

Un horaire de rotation des jouets, désinfection des locaux et du matériel est réparti parmi tous les membres du personnel. Notre compagnie de ménage et de désinfection des installations travaille également sans relâche à nous protéger de ce virus.

La distanciation physique entre les membres du personnel est exigée dans la mesure du possible. Aucun rassemblement de plusieurs groupes n'est autorisé dans un local ni dans les cours extérieures.

La disposition des siestes a été revue.

Ainsi, les matelas sont distancés et les enfants sont installés à la façon « tête-pied » si possible. Pour l'heure des repas et des collations, les enfants sont distancés à la table pour un maximum de 2 enfants par table.

Leur bien-être est important et encore plus en ces moments insécurisants.



CPE Centre Jour  
de l'Université Laval

## ACTIVITÉS ET SORTIES

- Les ateliers dirigés en petit nombre (max 1-2 enfant) sont privilégiés
- Les jeux individuels sont priorités et le matériel limité afin d'en assurer la rotation et la désinfection
- Tous les jouets difficiles à nettoyer ont été retirés (casse-tête, pâte à modeler, jeux de cartes, etc.)
- Les objets personnels de la maison sont interdits autant pour le personnel que pour les enfants.
- Les activités animées en grand groupe sont possibles en respectant la distanciation physique entre chaque enfant. Des marques colorées dispersées au sol, pourraient permettre même aux plus petits, l'application de ce concept.  
\*\*\*\*\*
- **Les sorties dans les cours extérieures sont favorisées au maximum**, 1 groupe ou plus, à ratio restreint à la fois (établi selon la superficie de l'espace de jeu et en fonction d'un horaire de sortie). Les cours sont également divisées en stations, évitant ainsi la possibilité que plusieurs enfants se retrouvent au même endroit. Dès que l'aménagement extérieur sera terminé des zones de jeux seront clairement identifiés. Pour la semaine du 11 mai 2020, il nous sera impossible de structurer les zones. Dès que possible soyez rassurer que toute l'équipe se mobilisera pour cette mise en place.



## ORGANISATION DES PÉRIODES DE REPAS ET DES COLLATIONS

- Pour les enfants autonomes, une distance de 2 mètres entre eux et l'éducatrice est privilégiée;
- Les enfants seront distancés les uns des autres et en petit nombre autour des tables de repas. Les tables sont aussi distancées les unes des autres. Les enfants seront installés à chaque bout de table.
- Des tables pourront être ajoutées au besoin;
- Les tableaux des responsabilités sont suspendus des routines de groupe;
- L'utilisation de gourde sont proscrits en raison de réglementation stricte d'hygiène et de transmission croisée telle qu'envoyée par le ministère de la Famille. Des verres de plastiques lavables leur seront offerts lors des routines et au besoin, lesquels seront retournés à la désinfection aussitôt l'utilisation terminée. Il est possible d'utiliser des verres jetables en carton recyclable en tout temps.
- Lors de sorties à l'extérieur, plusieurs cruchons d'eau fraîche sont accessibles aux enfants et sous la responsabilité des éducatrices. Aucun enfant ne pourra se servir seul et/ou manipuler les cruches ou les verres jetables. Un lavabo pour le lavage de mains sera installé d'ici quelques jours. Cette installation terminera les travaux de la nouvelle cour. L'abreuvoir sera retiré de façon permanente.

## MESURES DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

Le virus se transmet principalement par des gouttelettes et par contact direct (ex. salive). La transmission par contact indirect (ex. objets contaminés) est aussi possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal. Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus, il faut aussi procéder à la désinfection des surfaces et du matériel à l'aide de produits de désinfection habituels. Nous utilisons deux produits le AIR44 et l'OXIVIR. Ces deux produits sont non toxiques pour les enfants.

- Nous avons rehaussé la fréquence des mesures de désinfection des surfaces, du matériel et des locaux en suivant les instructions d'utilisation du fabricant de nos produits désinfectants et les recommandations en matière de désinfection de la santé publique (DSP) ainsi que de l'INSPQ (institut national de santé publique du Québec).



CPE Centre Jour  
de l'Université Laval

- Les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteurs, rampes, station de gel, etc.) dans les lieux communs sont priorisées.
  
- Toute personne qui procède au nettoyage et à la désinfection du matériel et des surfaces a **l'obligation de porter des gants**. Elle doit par la suite les retirer de manière sécuritaire telle que connue et se laver les mains à l'eau et au savon pendant 20 secondes une fois les tâches accomplies. Référence pour le produit de désinfection AIR44 :  
  
[http://www.larose.ca/ftech\\_FRA/5244.pdf](http://www.larose.ca/ftech_FRA/5244.pdf)
  
- Une liste de surface et de matériel spécifiques à nettoyer et désinfecter chaque jour est mise à la disposition de toutes les éducatrices.
  
- Les literies, matériel de réconfort et matelas, sont lavées et désinfectées tous les jours par le personnel. Nous allons établir une nouvelle routine au fur et à mesure que nous allons vivre notre nouveau quotidien.
  
- Les jeux tels que : Vélo, bascules, ballons, modules et glissoires seront accessibles, mais limités aux enfants (1 enfant à la fois) et désinfectés entre chaque groupe. Pour assurer une désinfection, les stations seront pulvérisées avec la solution de Air44 et un temps d'attente de 5 minutes est obligatoire avant d'essuyer et de donner accès au deuxième groupe.
  
- Pour la semaine du 11 mai 2020. Les tables pique-nique seront retirés afin d'éviter que plusieurs enfants se retrouvent assis à proximité. Nous allons prévoir des coussins lavables pour pouvoir prendre la collation dehors et respecter une distanciation.
  
- Les jeux et jouets qui s'y retrouvent sont sélectionnés par l'éducatrice et en quantité suffisante pour chaque enfant du groupe. Chaque bac ainsi que son contenu est désinfecté après chaque utilisation. Il est donc de la responsabilité de chacune d'assurer l'offre de jeux et d'en assurer la désinfection après l'utilisation. Dans l'impossibilité de le faire, vous devez déposer les bas et jouets dans le BAC ROUGE. La désinfection pourra se faire plus tard dans la journée.
  
- *Tout ajout de surface, de matériel à nettoyer et désinfecter, qui sera jugé nécessaire et/ou complémentaire, non énuméré dans ce guide, sera diffusé à chaque membre de notre personnel et ajouter aux listes déjà existantes. Vous trouverez la liste à la fin de ce document.*



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

- Dès le 11 mai 2020, dans chaque local, une pochette rouge incluant cette liste à cocher sera obligatoire à remplir et devra m'être remise tous les vendredis. Chaque semaine, je vous remettrai une nouvelle grille à jour.

## LISTE DE CONTACTS IMPORTANTS

### ADMINISTRATION

Directrice générale :

**Urgence 24h/24h 7j/7j**

### EN LIEN AVEC LA COVID-19 :

- Ligne info Coronavirus (Covid-19) : 418-644-4545 ou 1-877-644-4545
- Direction de la Santé publique (DSP) : 418-666-7000  
(Secteur Capitale Nationale)
- Ligne Info-Santé et Info- Social : 811
- CLSC Sainte-Foy : 418-651-2572

### SERVICES AUX FAMILLES :

Entraide Parents : <http://www.entraideparents.com/>

Liens utiles : <http://www.entraideparents.com/liens-utiles.php>

Soutien téléphonique : 418-684-0050

Centre de crise de Québec : 418-688-4240

<http://centredecrise.com/>

Ressource Espace Famille : 418-681-9740

<https://www.ressourcespacefamilles.com>

Maison de la famille Louis-Hébert : 418-681-0141

<http://maisonfamilnelouishebert.com/>



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

**Centre d'information et de référence de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches :211 <http://www.211quebecregions.ca/>**



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

## FAQ-QUESTIONS ET RÉPONSES

**Q : Qu'arrive-t-il si un cas de COVID-19 est déclaré dans l'une ou l'autre de nos installations?**

**R :** Aussitôt informés qu'une personne fréquentant notre SDG est atteinte de la COVID-19, nous devons le signaler à la direction de la santé publique ainsi qu'au ministère de la Famille.

Par la suite, ce sont l'une de ces deux instances gouvernementales, qui prendra le dossier en charge et qui nous fera parvenir les recommandations ainsi que les directives à suivre.

**Q : Que dois-je faire si j'apprends que quelqu'un de mon entourage avec qui j'ai été en contact est déclaré positif à la COVID-19?**

**R :** La première chose à faire est d'appeler la **ligne INFO-CORONAVIRUS** au :

**1-877-644-4545** afin d'obtenir la marche à suivre et d'effectuer un test de dépistage. Par la suite, vous devez impérativement en aviser la direction du SDG afin que celle-ci puisse suivre les procédures et protocoles mis en place dans un tel cas.

**Q : Si moi ou mon conjoint (e) sommes atteint de la COVID-19 et que mon enfant est en excellente forme, peut-il continuer de fréquenter le SDG?**

**R : NON.** Votre enfant sera exclu du SDG pour un minimum de 14 jours et nous procéderons à la dénonciation du cas comme mentionné à la question 1.

**Q : Si mon enfant ne fait pas de fièvre, mais qu'il démontre des symptômes de rhume ou de grippe, sera-t-il exclu du service de garde?**

**R : OUI,** si son état général ne lui permet pas de suivre les activités de son groupe. Cependant, si une mesure de fièvre est prise, il devra rentrer à la maison pour un minimum de 36 heures après la disparition complète de ses symptômes et l'amélioration de son état général. Dans le doute sur l'état de santé de votre enfant, il sera exclu.

**Q : Suis-je dans l'obligation de retourner mon enfant au SDG dès la réouverture graduelle ou complète de celle-ci?**

**R : NON.** La fréquentation de votre enfant au SDG est volontaire. Vous êtes les mieux placés pour juger de son retour ou non dans notre SDG. Vous choisissez de le réintégrer le SDG au moment qui vous convient le mieux. Faites-vous confiance, il n'existe pas de mauvaises décisions!

**Q : Si je retourne mon enfant au SDG, devrais-je déboursier le plein tarif?**

**R : OUI.** Vous serez facturés selon le tarif régulier et en fonction l'entente de service de votre SDG.



**CPE Centre Jour**  
de l'Université Laval

**Q : Est-ce que je risque de perdre ma place si je choisis de garder mon enfant avec moi?**

**R : NON.** La décision de fréquentation des enfants dans nos services de garde éducatifs est volontaire pour tous et réservé aux familles dont un des deux parents occupe un emploi qui figure sur la liste des secteurs et activités prioritaires. Si vous décidez de garder votre enfant à la maison, vous n'aurez pas de frais de garde à déboursier, jusqu'à ce que nos activités soient reprises entièrement, soit avec 100% de notre occupation. (Selon l'annonce du 1<sup>er</sup> mai 2020 du ministre de la Famille Mathieu Lacombe.)

Par la suite, vous devrez défrayer les coûts associés à votre entente de service afin de conserver votre place dans notre SDG.

**Q : Si j'ai répondu favorable au questionnaire de fréquentation reçu le 30 avril 2020, est-ce que je suis assuré de pouvoir reconduire mon enfant au SDG dès la reprise de mon travail ou des services?**

**R : NON.** Actuellement, ce sondage est un outil de planification pour la reprise graduelle de nos services et les renseignements qu'il contient sont indicatifs.

Advenant le cas où les demandes excèdent l'occupation réglementaire émise par le ministère de la Famille pour chacune des phases de réouverture, nous devons prioriser les enfants selon les critères émis par le MFA.

**Q : Si mon enfant a obtenu confirmation de sa fréquentation au SDG et que je choisis de le garder à la maison sporadiquement, est-ce qu'il perdra sa priorité?**

**R :** Si vous êtes en congé ou choisissez de garder votre enfant avec vous sporadiquement dans la semaine, nous vous demandons d'informer le SDG de son absence. Si vous prévoyez le reconduire après 10 :00 le matin, nous vous demandons aussi de nous en informer afin de comptabiliser sa présence dans nos ratios éducatrices/enfants et faciliter la gestion de l'heure des repas.

Le fait de garder votre enfant à la maison à l'occasion ne vous retirera pas votre priorité. Si nous vous avons confirmé que votre enfant peut désormais fréquenter notre SDG, nous comptabiliserons ses présences/absences en fonction de l'entente de service que vous avez signé lors de son admission, avant la pandémie. Le fait de passer une journée à la maison ne met pas sa place en danger, soyez-en rassuré!

**Q : Si je décide de garder mon enfant à la maison jusqu'à la fin de mon contrat (31 août) et que celui-ci fréquentera l'école en septembre prochain, comment puis-je récupérer ses effets personnels et rendre la puce électronique au SDG?**

**R :** Pour récupérer son matériel, vous devez envoyer un courriel à votre SDG afin d'obtenir un rendez-vous et permettre la coordination des visiteurs. Une seule personne pourra se présenter au SDG et votre enfant ne pourra malheureusement pas venir saluer ses compagnons, puisqu'il demeure interdit pour toute personne autre que les membres du personnel de circuler dans nos établissements